© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Tabac à 14 ans

Par Profil supprimé Postée le 04/02/2010 13:35

> maman d'un ado de 14 ans, je viens de m'apercevoir que mon fils fume du tabac, (peut-être aussi du cannabis à l'occasion ? je sais qu'il a testé au moins une fois). Maintenant le dialogue à tout prix, je lui explique les méfaits du tabac (il me répond qu'un non-fumeur peut aussi mourir du cancer, qu'un fumeur peut atteindre des âges très avancés sans pb de santé, que la mort touche n'importe quand et n'importe qui...), le prix des cigarettes (il n'a pas d'argent de poche donc je suppose qu'il soudoye les autres), la dépendance rapide chez les jeunes ados (il me répond qu'il est capable de ne pas fumer pendant plus de 15 jours sans que cela lui pose pb mais est-ce vrai ?)...je lui ai interdit de sortie avec ses potes (certains fument) mais au bout d'un mois et demi, il a "craqué" et il a fumé ds sa chambre !!! comment faire face à un ado qui se croit au-dessus de tout (dépendance, maladie...)? je me sens très très dépassée par cet événement.

Mise en ligne le 04/02/2010

Bonjour,

Découvrir que son enfant agit contre les interdits qui le protègent et les conseils qu'on lui donne avec amour est en effet très perturbant. D'autant plus si, comme votre fils, il a pris le temps de réfléchir à sa défense et d'argumenter avec aplomb les raisons de sa désobéissance.

Un adolescent, le plus souvent, "se croit au dessus de tout". C'est même le propre de l'adolescence que de se positionner contre les directives parentales pour tenter de se construire une identité propre qui ne dépende plus entièrement des choix des adultes.

Tel que vous les décrivez, les comportements de votre fils s'inscrivent logiquement dans cette perspective. Laquelle n'est pas sans risque. Cette prise de risque affichée, revendiquée, rend le positionnement parental des plus délicat. Vous nous demandez "comment lui faire face". Mais il semblerait que c'est d'abord lui qui ait choisi de vous faire face. Il vous impose une sorte de rapport de force qui passe par la transgression à vos interdits.

"Très très dépassée", angoissée pour la santé de votre fils, il vous est difficile (et c'est normal) de penser calmement aux décisions à prendre ou pas. Vous n'évoquez pas la présence à vos côtés de son père ou d'un tiers qui pourrait se porter garant des limites nécessaires à tout adolescent et vous aider à sortir du face à face avec votre fils. Lequel face à face risque de se transformer en guerre ouverte, stérile et douloureuse pour vous deux.

Si cette présence d'un tiers vous fait réellement défaut, nous vous proposons de le trouver auprès d'un

écoutant d'ADALIS au 0800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme de 8 h à 2h), ou bien auprès d'un professionnel spécialisé dans la consommation des jeunes à l'une des deux adresses que nous vous donnons en lien à la suite de notre réponse.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre CSAPA Boris Vian

10 rue Colbert
59000 LILLE

Tél : 03 20 15 85 35
Site web : www.epsm-al.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h
Substitution : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 8h à 12h30 et de 13h30 à 14h30, le jeudi 8h à 12h30. Tel : 03 28 07 26 80
Consultat° jeunes consommateurs : Consultation jeunes usagers et familles du Centre Vernon Sullivan (juste à côté de Boris Vian) joignable au 03 20 31 28 89, du lundi au vendredi.

Voir la fiche détaillée

Trapèze

969 avenue de la République
4ème étage
59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 03 20 97 74 11
Site web : www.lasauvegardedunord.fr/etablissements/trapeze/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9H à 16H30. En cas d'absence, coordonnées à laisser sur le répondeur.
Accueil du public : Uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9H30 à 17H. Vendredi 9h-12h.
Consultat° jeunes consommateurs : Sur les mêmes horaires que le CSAPA

Voir la fiche détaillée